ACOUSTIC REFLEX

Mousse polyéthylène en 2 couches pour l'isolation contre les bruits d'impact sous les planchers flottants

Ce complexe a une épaisseur de 6 mm composée de 3 couches laminées, à savoir 2 couches de mousse de polystyrène extrudée (gris sur la face inférieure et blanc sur la face supérieure) de 3 mm chacune avec une densité de 35 kg/m^3, complexe portant l'impression de la marque ACOUSTIC REFLEX®. Cette face imprimée est tournée vers le haut. Le produit est pourvu d'une bande de chevauchement de 100 mm posée sur le rouleau voisin. L'épaisseur ne sera ainsi jamais inférieure à 2 x 3 mm, ni supérieure à 3 x 3 mm. Le matériau est imputrescible, résiste à l'humidité et à la vapeur d'eau et offre une résistance chimique élevée.

Avantages

- Excellente réduction des bruits d'impact
- Élastiqu .
- Densité élevée et résistance élevée à la pression
- Imperméable grâce à la structure cellulaire fermée et la couche supérieure
- Chimiquement inerte.
- Résistant à la plupart des produits chimiques.
- Exempt de HCFC.

Consigne de pose

(classe 1a en combinaison avec Betopor)

- La chape est posée de façon flottante sur le produit d'isolation des bruits d'impact ACOUSTIC REFLEX®.
- La chape est du type plancher conformément à l'avis technique CSTC 189 & 193.
- La qualité du résultat de l'isolation des bruits d'impact est déterminée avant tout par la qualité de la pose.
- Cette isolation doit être posée précautionneusement en veillant à éviter tout pont acoustique. Une attention particulière doit être accordée à l'exécution de certaines finitions, comme les zones où des canalisations verticales traversent le plancher, les ouvertures de porte, les angles,…

info@rb-isol.be

ACOUSTIC REFLEX

Mousse polyéthylène en 2 couches pour l'isolation contre les bruits d'impact sous les planchers flottants

- Une isolation périphérique doit toujours être posée entre la chape et le mur ou contre tout autre raccord vertical avec le plancher (passage de canalisations…). Lors de la pose, cette isolation doit toujours dépasser de minimum 20 mm le niveau de la finition définitive du plancher. Lorsque la chape a été coulée et que le revêtement de sol a été posé, l'isolation excédentaire peut être coupée et les bords peuvent faire l'objet d'une finition (placement des plinthes, etc.).
- Un joint élastique doit être posé avant la pose des plinthes.
- Cette couche acoustique doit toujours être posée avec un chevauchement de 100 mm.

Spécifications

Catégorie	1A suivant la norme NBN S 01-400 en combinaison avec le mortier EPS isolant « Betopor » d'une épaisseur de 50 mm : indice d'amélioration acoustique de 23 dB.
Rapport du CSTC	DE 631 x 964 AC3361
Épaisseur	2 x 3 mm (6 mm)
Densité	35 kg/m^3
Dimensions	1,25/60 mc + rabat 100 mm
Couleur	face inférieure grise + face supérieure blanche
Structure	plat
Valeur λ	0,0381 W/m/°K
Absorption d'eau	4,1 %
Compression	50 % sous 0,085 MPa
Rigidité dynamique	42 Mn/m^3

*Bandes Périphériques assortis: Bandes Périphériques 2x2 Gris

Acoustic Reflex

épaisseur	largeur	longueur
2 x 3 mm	1,25 m	60 m